



**Paul Sansonnens**  
Président du Grand Conseil fribourgeois  
1569 Forel FR

Lausanne, le 24.06.02

cc : A qui de droit

### ***Pétition pour assainir votre machine judiciaire***

*Monsieur le Président du Grand Conseil fribourgeois,*

*Votre lettre du 03.06.02 a retenu toute notre attention. Vous nous avez précisé que le Grand Conseil ne pouvait être saisi par des tiers que pour une demande d'amnistie, ... ou par une pétition. Nous conformant aux règles établies, nous vous présentons notre pétition signée par des personnes présentes lors de notre 2<sup>ème</sup> audit sur l'affaire Birgit Savioz. Elle a le texte suivant :*

#### ***« Pétition au Grand Conseil fribourgeois***

*Les soussignés ont assisté à la séance d'audit de l'affaire B. Savioz du 22 juin 2002 à Bulle. Voir document ci-joint. Ils constatent que la Justice n'apporte aucune réponse aux questions de fond posées dans cette affaire, alors que c'est la seule chose qui compte.*

*Ils considèrent que la Justice n'a pas respecté sa mission telle qu'elle est voulue par les citoyens. Ils demandent au Grand Conseil Fribourgeois d'ouvrir une commission d'enquête pour expliquer les incohérences sur le fond de cette affaire et d'éviter qu'elle puisse se reproduire dans d'autres affaires.*

*Ils demandent que soit mis en place un organe de surveillance de la Justice représentatif du peuple, lequel soit complètement indépendant du monde judiciaire.*

*Fribourg, le 22 juin 02 »*

***En effet, le 20.04.02, un public de 100 personnes, et le 22.06.02, une audience de 60 personnes ont conclu à l'unanimité, avec quelques abstentions, que l'appareil judiciaire a dysfonctionné dans le cas de Birgit Savioz. Cela commence à vous causer un problème.***

*A la dernière question de l'audit du 22.06.02, l'assistance a conclu de même que l'avocat Michel Tinguely, Bulle, a agit de mauvaise fois à l'égard de Birgit Savioz. Une seule personne,*

**APPELL AL PIEVEL  
APPELLO AL POPOLO  
APPEL AU PEUPLE  
AUFRUF ANS VOLK**

CCP 17-791540-8  
CCP 17-655794-4  
Case postale 24  
CH-1001 Lausanne  
Mobile: 078 – 641 99 96  
Tél.: 021 – 329 02 33  
Fax : 021 329 02 34

**Internet : [appel-au-peuple.org](http://appel-au-peuple.org)**

*la députée Claudia Cotting, a exprimé un avis contraire sur ce point. Cependant, en baissant le bras, elle a eu cette remarque : « Je ne suis pas au courant de cette affaire ». Une personne a ses côtés lui a alors demandé : « Si vous vous sentez insuffisamment informée, pourquoi avez-vous voté ? »*

*Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Députés, votre collègue, Claudia Cotting l'a bien compris : l'établissement d'une information horizontale entre les victimes du dysfonctionnement judiciaire est « extrêmement dangereux » (son interview avec « Le Matin » du 23.06.02) ... pour les magistrats parjurés et les politiciens qui sont les complices des crimes judiciaires. La vérité ne se laisse pas cacher éternellement. Nous ferons passer le message pour convaincre le peuple.*

*Nous continuerons nos audits jusqu'au moment où l'on aura rétabli l'Etat de droit. L'adoption de notre Pétition sera un pas dans la bonne direction.*

*Dans le cas présent, le « Juge » L. Sansonnens n'a pas transmis une requête secrète de l'avocat M. Tinguely à la partie adverse, et il n'a pas notifié son ordonnance du 16.11.94, respectivement son attestation du 01.12.94. C'est encore plus grave que de tenir secret un procès-verbal (voir scandale judiciaire de l'appareil judiciaire avec le journal « L'Objectif »).*

*Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, nos sentiments distingués*

*Gerhard Ulrich, Président*

*Liliane Antille, Secrétaire*

*Annexe : Signatures de la Pétitions – Dossier prouvant le dysfonctionnement (18 pages)*

*NB : Le 21.06.02, nous avons remis en main propre du Président de la Confédération, Kaspar Villiger, le 1<sup>er</sup> exemplaire du 1<sup>er</sup> Rapport sur « Le Crime judiciaire en Suisse ». Ce rapport (336 pages) est disponible au prix de CHF 60.- (CHF 30.- pour nos membres). Il contient les 6 volets suivants : Analyse de 3 crimes judiciaires – 3 mensonges du Tribunal fédéral – Communiqués entre novembre 2000 et le 21.06.02 concernant divers scandales judiciaires – Communiqués entre le 04.08.00 et le 18.03.02 concernant le dysfonctionnement judiciaire vécu par l'auteur – La liste de références des hommes de loi (presque 600 noms affichés) – Divers messages du Président d'APPEL AU PEUPLE.*